



Monsieur François Legault
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3e étage Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Recommandations du CPQ face aux enjeux dictés par le COVID-19

Plusieurs entreprises ont mis en place des mesures pour contourner les inconvénients liés au coronavirus, telles que le télétravail ou autres. Un grand nombre d'entreprises québécoises n'a toutefois pas nécessairement de politiques ou un service de ressources humaines permettant de le faire. De plus, dans plusieurs cas le télétravail n'est pas possible et la situation exige une continuité de services pour répondre aux besoins de la population. C'est le cas notamment du secteur manufacturier et du commerce de détail.

Toutes les entreprises sont affectées d'une façon ou d'une autre. Certains secteurs s'en ressentent davantage (tourisme, événements, voyages), et certains sont plus névralgiques comme l'agroalimentaire.

Le CPQ apprécie les actions et les mesures déjà mises de l'avant par les gouvernements, mais devant cette situation exceptionnelle qui implique de grands défis pour les employeurs et les employés, d'autres mesures sont nécessaires. Le CPQ recommande ainsi de considérer ce qui suit :

Soutien pour les entreprises :

- Pour permettre de libérer des liquidités pour les entreprises pour payer les salaires et faire face à leurs obligations envers leurs fournisseurs, offrir un congé de cotisations au FSS.
- En termes de soutien financier, privilégier des programmes qui vont aider les entreprises en améliorant leurs liquidités en faisant attention à ne pas augmenter leur endettement.
- Offrir une aide financière pour l'acquisition ou l'augmentation de capacité des moyens technologiques pour faciliter le télétravail et la possibilité de faire des rencontres à distance.
- Mesures pour faire face à l'absentéisme dans les secteurs où le télétravail n'est pas possible:
 - o Programme immédiat pour faire appel à des travailleurs retraités pour assurer la continuité des services (sans que ceux-ci ne soient pénalisés d'un point de vue fiscal ou en termes de prestations de retraite i.e. RRQ).
 - o S'assurer de l'arrivée des travailleurs en provenance de l'étranger dans les délais opportuns et adapter le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) aux circonstances (par exemple ces travailleurs devront observer un isolement de 14 jours

avant de pouvoir joindre leur équipe de travail, prolonger les permis de travail et les visas de séjour pour ceux qui sont déjà au Canada,).

- Bonification des mesures de maintien à l'emploi (85% au lieu de 75% du salaire et 25\$ au lieu de 20\$ l'heure).
- Simplicité et facilité dans les demandes et programmes destinés aux entreprises et aux travailleurs et traitement accéléré.
- Permettre une extension des périodes de conformité réglementaire et fiscale pour permettre aux entreprises de se concentrer sur leurs opérations et actions les plus urgentes (et évaluer la pertinence d'un congé d'impôts).
- Afin de limiter les dérangements au niveau du personnel pour la continuité des opérations des entreprises, regrouper les consultations faites par le gouvernement auprès des entreprises.
- S'assurer que les associations puissent recevoir d'une seule source les informations et communications destinées aux entreprises et employeurs afin qu'elles puissent les relayer efficacement et rapidement à leurs membres sans avoir besoin de courir différentes sources. Évidemment, ces communications peuvent contenir différents liens sur les différents sujets pertinents.

Certains secteurs seront plus touchés soit à cause de leur importance stratégique soit parce que les impacts les affectent plus directement. Parmi ces secteurs l'agroalimentaire (production, transformation, distribution) qui fait face à des enjeux de chaînes d'approvisionnement et de personnel, le tourisme i.e. transport de passagers, hébergement, restauration, de même que les évènements, conférences et congrès et les évènements sportifs. Il faudrait ainsi porter une attention particulière à ces secteurs.

Le CPQ souscrit par ailleurs aux orientations et objectifs ainsi qu'aux mesures annoncées en matière de protection de santé publique. Les principes de précaution et de prévention sont des éléments prioritaires à cette étape-ci de l'évolution de la pandémie.

Cependant les messages en conséquence peuvent créer aussi de l'incertitude voire de l'anxiété et même de la panique auprès des travailleurs, voire des entreprises. Il est donc essentiel que les gouvernements dans leurs communications soient également très affirmatifs dans les messages qui viseront à assurer la continuité des opérations des entreprises qui seront affectées.

Rappelons par ailleurs que non seulement la disponibilité du personnel des entreprises est touchée en termes de prévention, mais aussi avec la fermeture des écoles, les parents travailleurs risquent de ne pas pouvoir se présenter au travail; dans ces circonstances les employeurs pourraient subir une absence plus importante du personnel et il en va de la capacité des entreprises à continuer d'opérer et même de leur survie. Il faut alors voir ce qui doit être fait dans ce cas.

Finalement, en matière de normes de travail et de santé et sécurité du travail, il serait important que les organismes responsables émettent aux employeurs un guide clair des droits et obligations afin d'éviter

des contestations par la suite et que ce guide soit élaboré avec les parties prenantes concernées. Par exemple, quelles sont les circonstances, limites et considérations entourant le refus de travail?

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Le président et chef de la direction,



Yves-Thomas Dorval, Adm.A, ASC, ARP
YTD/ib

C.C

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale Président du Conseil du trésor

André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Geneviève Guilbault, Vice-première ministre ministre de la Sécurité publique

Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

Eric Girard, ministre des Finances

Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ministre responsable de la Langue française, ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Caroline Proulx, ministre du Tourisme

Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional

Manuelle Oudar, présidente du conseil d'administration et chef de la direction, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Audrey Murray, présidente de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)